



Présents : Hervé de la Forest, Yves Lesvier, Laëtitia Delahaye, Frédéric Texier, Marcel Maudet, Marie-Annette Lorret, Jean Colombel, Monique Gatel, Roger Leclerc, Sylvie Genaitay, Jean-Michel Boquet, Alexandra Robin, Valérie Guinard, Caroline Graffe, A partir du point n° 5 : Laurent Hardy, et Jean-Yves Lauber à partir du point n° 14.

Représentés : Isabelle Douinot par Laëtitia Delahaye, Jean-Yves Lauber par Yves Lesvier jusqu'au point n°13, Raphaël Renais par Laurent Hardy à partir du point n°5, Cécile Guérin par Caroline Graffe

Secrétaire de séance : Valérie Guinard.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 26 mars

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 26 mars dont un exemplaire leur a été adressé donne lieu à des remarques. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Réalisation d'un emprunt

Afin de financer les travaux de la rue du Stade et l'acquisition de terrains, il est nécessaire de réaliser un emprunt. 3 banques ont été contactées : le CMB, le Crédit Agricole et la Banque Postale.

Après avoir étudié les offres, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser un emprunt de 400 000 €, auprès du CMB, sur 9 ans, au taux fixe de 1,22 % et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

3. Ecoles : vidéoprojecteurs interactifs et équipements associés

Pour l'équipement numérique et informatique des écoles, 3 sociétés sur les 5 consultées ont déposé une offre. Après analyse de ces offres, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'équiper les classes élémentaires de l'école Henri Dès et de l'Ecole Saint Joseph,

- A l'école Henri Dès : un équipement numérique et informatique complet, comprenant : 5 vidéoprojecteurs, 5 tableaux triptyques, enceintes et l'installation du matériel et formation, pour la somme de 15 040 € HT, l'achat de 5 ordinateurs portables, pour 2 650 € HT,
- A l'école Saint Joseph : l'acquisition et l'installation de 5 vidéoprojecteurs et de 5 enceintes pour la somme de 12 595 € HT

RETIENT la société ICM, pour la somme de 27 635 € HT,

ACCEPTTE le devis d'EXIG pour l'acquisition de 5 ordinateurs portables pour la somme de 2 712,70 € HT,

DEMANDE une subvention dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 25 %,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

4. Rentrée scolaire 2015 : affectation d'un emploi en classe maternelle

Par courrier du 10 avril 2015, le recteur d'académie nous a informé qu'un emploi a été affecté en classe maternelle à l'école Henri Dès d'Irodouër. Cette affectation se traduira par l'ouverture d'une 9^{ème} classe. Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette affectation d'emploi.

5. Zone technique : consultation pour la maîtrise d'œuvre

Actuellement, le service technique utilise pour ses activités et le stockage plusieurs bâtiments. L'objectif de cette construction est de regrouper le service sur un nouveau pôle.

Le programme de consultation de maîtrise d'œuvre a été réalisé pour la réalisation de l'atelier communal. Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver ce programme et de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée du code des marchés publics.

Le conseil décide de décaler le point n°6, qui sera présenté par Monsieur Lauber.

7. Demande de subvention dans le cadre du volet 3 du contrat de territoire pour l'acquisition de livres et pour l'animation à la bibliothèque

Dans le cadre du contrat de territoire, l'acquisition d'ouvrages et l'animation pour la bibliothèque sont subventionnables au taux de 30 %. Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE ces projets et inscrit la somme de 6 000 € pour les livres et 1 000 € pour l'animation, SOLLICITE une subvention auprès du Département dans le cadre du contrat de territoire (subvention de fonctionnement - volet 3).

8. Demande de subventions dans le cadre du volet 3 du contrat de territoire pour l'entretien des chemins de randonnées

Les travaux d'entretien des chemins de randonnées ont été confiés à l'association DECLIC. Ces travaux estimés à 8 790,77 € peuvent être subventionnés par le Département dans le cadre du contrat de territoire, au taux de 50 %. Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE ce projet, SOLLICITE une subvention auprès du Département dans le cadre du contrat de territoire (subvention de fonctionnement - volet 3).

9. Lotissements Le Hameau de la Lande : sécurité

Afin de sécuriser ce lotissement, au niveau de la rue de la Lande et de la rue du Champ Fleuri où les véhicules roulent vite, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE la mise en place de bacs à fleurs, cette année 4 carrés et 1 ronde DECIDE de prévoir un budget chaque année pour l'achat de nouveaux bacs, afin d'améliorer la sécurité sur l'ensemble du bourg.

10. Entretien des appareils de défense contre l'incendie : convention SAUR

La convention pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie se termine le 31 mars 2015. La SAUR propose une nouvelle convention avec une rémunération est fixée à 49 € par poteau d'incendie et à 35,90 € par puisard. Le conseil municipal, à l'unanimité, CONFIE la mission de surveillance, d'entretien et de petites réparations des appareils de lutte contre l'incendie à la SAUR, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la SAUR.

11. Accueil de loisirs : tarifs des camps

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'organisation des séjours suivants :

- pour les enfants de 4 à 5 ans à Saint-Malo du 23 au 24 juillet, 12 places,
- pour les enfants de 6 à 8 ans à Saint-Malo du 20 au 22 juillet, 20 places,
- Pour les enfants de 9 à 13 ans à Saint-Malo du 13 au 17 juillet, 15 places,

FIXE le tarif des séjours, comme suit :

Quotient	Camp 4/5 ans	Camp 6/8 ans	Camp 9/13 ans
de 0 € à 589 €	40 €	55 €	110 €
de 590 € à 903 €	50 €	75 €	140 €
de 904 € à 1 399 €	60 €	90 €	165 €
1 400 € et +	70 €	105 €	185 €

DECIDE de prendre un engagement financier de 49,50 € pour les 9-13 ans, de 27 € pour les 6-8 ans et de 18 € pour les 4-6 ans, au moment de l'inscription, qui sera restitué au moment du départ ou encaissé en cas de désistement dans les 2 précédentes semaines, sauf cas de force majeure.

12. Vente de terrains à Madame FROT, Monsieur QUENOILLERE et Monsieur GARNIER

L'aménagement du lotissement le Pré du Bourg était l'occasion pour certains riverains d'acquérir du terrain à la commune afin d'assurer un accès à leur terrain. Le conseil municipal, lors de sa réunion du 27 juillet 2013, a fixé le prix de vente de ces terrains à 98 €

le m², les frais de bornage et de notaire étant à la charge des acquéreurs. Le bornage ayant été réalisé, le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE les ventes suivantes :

- à Mme Christine FROT la parcelle section AB n° 745 d'une contenance de 91 m²,
 - à Mr et Mme QUENOILLERE Raymond, la parcelle section AB n° 747 d'une contenance de 16 m²,
 - à Mr et Mme GARNIER Louis, la parcelle section AB n° 731 d'une contenance de 5 m²,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes de vente et tous les documents s'y rapportant.

13. Mégalis

Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne propose la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires. Cette contribution est supportée par la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.

14. Communauté de Communes : compétence facultative « Coopération décentralisée »

Un projet de coopération décentralisée est envisagé avec la commune de Behamatazana à Madagascar. L'objectif est d'accompagner le développement agricole et communal en soutenant les projets et les actions décidés et portés par les agriculteurs et élus communautaires malgaches.

Par délibération du 14 avril, les élus communautaires ont validé cette prise de compétence facultative, ainsi que la rédaction des statuts correspondants comme suit :

« La communauté de communes Saint-Méen Montauban exerce une compétence dans le domaine de la coopération décentralisée, hors jumelage et subventionnement des opérations d'urgence humanitaire. Celle-ci s'exerce de manière transversale sur les autres compétences de la communauté de communes. Elle intervient en partenariat direct ou en soutien à des associations auprès d'une ou plusieurs collectivités par pays ».

Le conseil municipal demande que Monsieur Piedvache, Président de la Communauté de Communes, vienne présenter le projet lors d'un prochain conseil avant de se prononcer.

6. Terrains sportifs :

Compte tenu de la dangerosité de la main courante actuelle du terrain d'entraînement, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de remplacer la main courante sur la partie Nord et Est, par une main courante avec un système DB stop et treillis soudés en grilles de remplissage,

RETIENT la proposition de la Société SDU pour la somme de 9 660 € HT, pour la fourniture et la pose de la main courante,

ACCEPTE le devis de l'entreprise PEROTIN TP pour la somme de 1 380 € HT, pour la dépose et l'évacuation de la main courante actuelle,

SOLLICITE une subvention à hauteur de 5 000 € auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre de l'appel à projets « horizon bleu 2016 »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

15. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Renonciation au droit de préemption pour :

La propriété bâtie située 5 rue de la Mairie, cadastrée AB n° 145, d'une contenance de 300 m², et appartenant à la famille MAUVILLAN.

Devis acceptés depuis la dernière réunion de conseil :

- Société Alain MACE pour la mise en conformité de l'installation électrique des cloches pour la somme de 1 878 € TTC.

- Système 2G pour : la fourniture et la pose de 4 contacteurs et d'une minuterie aux vestiaires sportifs pour 740 € HT.
- Atelier Malouin de Publicité : pour 492 €, la fourniture de 3 panneaux de vente pour les lots du lotissement Le Pré du Bourg

Le conseil municipal, prend acte de ces décisions.

16. Questions diverses :

Dispositif argent de poche : A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal prend note que le dispositif argent de poche sera mis en place par la commune.

Réparation des cloches : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la Société MACE pour la réparation de la cloche 4 et des cadrans de clocher pour la somme de 2 833,20 € TTC

Entretien des terrains de sports :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser l'entretien des terrains sportifs pour la somme de de 5 923,92 € et par l'entreprise MASSART de Montauban.

Révision du PLU de la commune de Bédée : la commune de Bédée a engagé la révision générale du POS en PLU, et en tant que commune limitrophe, la commune d'Irodouër peut demander à être consultée à tout moment de la procédure de révision. Le conseil municipal n'est pas intéressé par ce projet.

Communauté de communes : synthèse des décisions et des dossiers en cours.

Service de transport à la demande.

Edition 2015 du festival jeune public Mômes d'automne : du 16 au 19 octobre

Révision du contrat de pays en cours